DÉPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE LARÉE

ARRETÉ DE POLICE PORTANT
RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
2024-01

Interdiction de circuler pour tous véhicules sur la route de Pouyblanc

Le Maire de Larée,
Vu le code de la route,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la voirie routière,
Vu le code pénal
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents le modifiant et le complétant ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu la demande de M. BOULIN Jean-Marc de la Communauté de Communes du Grand Armagnac en date du 20 mars 2024 pour la réfection d'un aqueduc en traversée de route sur la route de Pouyblanc, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE

Article 1 : **La circulation de tous véhicules sera interdite sur la route de Pouyblanc à partir de l'angle de l'impasse de Gares jusqu'au 25 route de Pouyblanc.**
Cette réglementation sera applicable à **compter du 4 avril 2024 et pour une durée de 2 jours** et s'applique à tous les véhicules et engins de secours.

Article 2 : L'interdiction d'accès à la voie mentionnée dans l'article 1 sera matérialisée à chaque entrée par un panneau d type B13.

Article 3 : Le fait de contrevenir aux interdictions de circulation fixées par le présent arrêté est passible des sanctions pénales et administratives prévues par l'article R362-1 du Code de l'Environnement à savoir :

- Une amende prévue pour les contraventions de 5ème classe (jusqu'à 1500 €)
- Une immobilisation administrative ou judiciaire du véhicule

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage selon les règles en vigueur.

Article 5 : Ampliation, cet arrêté sera adressé à :
M. le Préfet du Gers
M. le Président de la Communauté de Communes du Grand Armagnac
M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Gers,
Qui sont chargés, chacun pour en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Fait à Larée, le 25 mars 2024
Le Maire, Franck Barsacq

MAIRIE DE LARÉE
(Gers)